

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Groupement de commande
« Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des modes de gestion des services publics de production, distribution d'eau potable et d'assainissement collectif »

Membres du groupement :

**Ville de Carhaix-Plouguer et
Syndicat de production d'eau du STANGER**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Marché de services - procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Pouvoir adjudicateur : VILLE DE CARHAIX-PLOUGUER
(en tant que coordonnateur du groupement de commande)
Hôtel de Ville – Place de la Mairie – B.P. 258 –
29837 CARHAIX-PLOUGUER Cedex

Remise des offres

Date limite de réception : 28 avril 2015
Heure limite de réception : 12 heures
Lieu de réception : Ville de Carhaix
Hôtel de ville – Place de la mairie – BP 258
29837 CARHAIX-PLOUGUER Cedex

Comptable assignataire des paiements :
- Monsieur le Trésorier Public de CARHAIX-PLOUGUER

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION

2-1 – Etendue de la consultation et modalités de consultation

2.1.1 – Intervenant

2.1.2 – Mode de dévolution : marché à lot unique

2-2 – Décomposition en tranches

2-3 – Variantes

2-4 – Options

2-5 – Délai d'exécution

2-6 – Modification de détail au dossier de consultation

2-7 – Validité des offres

ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER ET PRESENTATION DES OFFRES

3-1 – Retrait du dossier

3-2 – Présentation des offres

ARTICLE 4 – CRITERES DE SELECTION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

4-1 - Les critères de sélection des offres

4-2 – Attribution du marché

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur les prestations suivantes : marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude comparative des modes de gestion des services publics de production, distribution d'eau potable et d'assainissement collectif».

Le marché est passé dans le cadre d'un groupement de commande conformément à l'article 8 du code des Marchés Publics.

Sont membres du groupement de commande : la ville de Carhaix-Plouguer et le Syndicat de production d'eau du Stanger.

Coordonnateur du groupement : ville de Carhaix représentée par son maire.

Type de marché de travaux : services

Lieu d'exécution : CARHAIX-PLOUGUER

A titre indicatif, les prestations commenceront : mai 2015

ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION

2-1 – Etendue de la consultation et modalités de consultation

La présente consultation est passée par procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2.1.1 – Intervenant

La ville de Carhaix en tant que coordonnateur du groupement de commande.

2.1.2 – Mode de dévolution : marché à lot unique

La consultation porte sur un seul lot.

2-2 – Décomposition en tranches

Il est prévu une décomposition en 1 tranche ferme et 3 tranches conditionnelles.

En tranche ferme : audit de fin des contrats, diagnostic technique des services, analyse des conditions de fin des contrats, audit financier des services, étude du choix du mode de gestion.

En tranche conditionnelle 1 : assistance aux négociations de fin de contrat

En tranche conditionnelle 2 : accompagnement à la procédure de délégation

En tranche conditionnelle 3 : accompagnement à la mise en œuvre d'une régie.

2-3 – Variantes

Sans objet

2-4 – Options

Le marché ne comporte pas d'option

2-5 – Délai d'exécution

L'ensemble de la mission (tranche ferme et tranches conditionnelles) devra être terminée pour le fonctionnement des trois services au 1^{er} janvier 2017, suivant le ou les modes de gestion retenus.

2-6 – Modification de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-7 – Validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à CENT VINGT JOURS (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER ET PRESENTATION DES OFFRES

3-1 – Retrait du dossier

Le maître de l'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est disponible sous forme électronique sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.centraledesmarches.com/>

et sur support papier par demande écrite à la mairie de Carhaix : Hôtel de Ville, Place de la Mairie, BP 258, 29837 CARHAIX-PLOUGUER Cedex.

Le dossier peut être également téléchargé depuis le site internet de la ville de Carhaix : http://www.ville-carhaix.com/accueil_carhaix/la_mairie_et_vous/marches_publics

3-2 – Présentation des offres

Le dossier rédigé en langue française et en application des articles 44 et 45 du code des marchés publics devra comprendre les éléments suivants:

- *Lettre de candidature (ou DC1),*
- *Déclaration du candidat relative à l'article 43 et autres obligations prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics (ou DC2),*

Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables à l'adresse suivante: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

- *La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire,*
- *Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43,*
- *Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité,*
- *Note présentant les moyens, l'organigramme et l'expérience de chaque membre de l'équipe, et les références similaires des 3 dernières années*
- *Mémoire technique comportant notamment l'organisation envisagée, les moyens en terme de sécurisation juridique et pour la phase de négociation,*

Un projet de marché comprenant :

- un acte d'engagement (AE) (cadre ci-joint à compléter, à dater, à parapher sur chaque page et à signer)
- un Cahier des Clauses Particulières
- une note descriptive pour chaque service : service eau potable à Carhaix, service assainissement collectif à Carhaix et service de production et transfert d'eau potable Syndicat Intercommunal du Stanger
- le présent Règlement de la Consultation

Le candidat signera ces documents dans le cadre de la mise au point du marché. A défaut les documents détenus par le maître de l'ouvrage et notifiés au titulaire seront les documents contractuels.

ARTICLE 4 – CRITERES DE SELECTION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

4-1 : Les critères de sélection des offres :

- Indépendance du bureau d'étude (15 %),
- Références et certificats de capacité pour des missions équivalentes (10%),
- Qualité et Expérience des intervenants chargés de la mission (15%),
- Mémoire technique (20%),
- Prix (20 %),
- Calendrier prévisionnel d'exécution de la mission et réactivité par rapport aux demandes du maître d'ouvrage (20 %).

La notation des critères est détaillée dans le cahier des clauses particulières.

4-2 – Attribution du marché

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans les conditions définies à l'article 46 du Code des Marchés Publics et dans un délai de 6 jours à compter de la demande du maître de l'ouvrage.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant l'offre, les attestations d'assurance civile professionnelle et civile décennale en cours de validité, seront à remettre dans le même délai. A défaut de présentation il ne pourra être procédé à la signature du marché.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les propositions sont rédigées en langue française.

Les candidats choisissent librement entre la transmission électronique de leur candidature et leur envoi sur un support papier. Les dossiers papier devront être déposés contre récépissé, ou parvenir sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

VILLE DE CARHAIX
Hôtel de ville
Place de la mairie – BP 258
29837 CARHAIX-PLOUGUER Cedex

Une mention sur l'enveloppe indiquera « GROUPEMENT DE COMMANDE pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des modes de gestion des services publics de production, distribution d'eau potable et d'assainissement collectif».

« NE PAS OUVRIR »

Les dossiers électroniques pourront être transmis à l'adresse suivante :
dgs@ville-carhaix.com ou affairesgenerales.i@ville-carhaix.com .

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements administratifs ou techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les Candidats devront adresser leur demande à la Mairie de Carhaix :

Par courrier :
Hôtel de Ville – B.P. 258
29837 CARHAIX-PLOUGUER Cedex

Ou par Téléphone au : 02.98.99.33.33

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du représentant du groupement de commande – Ville de Carhaix : 02.98.99.33.33. email : Isabelle JAN - dgs@ville-carhaix.com, Fanny DANIEL affairesgenerales.i@ville-carhaix.com